

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

MAIRIE
de
Saint-Laurent-L'Abbaye

Nombre de Conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **09**
Votants : **10**

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 mars 2016

Date d'affichage : 29 mars 2016

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

L'An deux mille seize, le sept avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BIENFAIT Gustave ; BONIN Patrick ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; PLATEAUX Stéphanie

Pouvoirs : Manichanh MANFREDI donne pouvoir à Stéphanie PLATEAUX

Absents : Olivier CHIFFRAY

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 MARS 2016 :

Le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2016, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Monsieur le Maire souhaite apporter, en préambule quelques informations, et déclare :

« Le budget qui vous sera présenté, a été élaboré sur la base des propositions de la Commission des Travaux réunie en date du 4 février 2016, étudié par la Commission des Finances réunie en date du 29 mars 2016 et en présence de Monsieur le Comptable du Trésor qui a donné son aval quant à la cohérence des montants proposés, tout en précisant que le choix des opérations est de la compétence et de la responsabilité des élus ».

Je tiens à remercier tous les intervenants, et particulièrement Evelyne CROCHET notre secrétaire, pour le travail accompli.

Nous avons privilégié certains investissements et ce sans recours à l'augmentation des taxes communales comme il vous sera proposé :

- Travaux de rénovation Agence Postale Communale (grâce aux soutiens financiers du groupe « La Poste » et de l'Etat « DETR »)
- Enfouissement « Route de Pouilly » et amélioration de l'éclairage public « Route de Donzy »
- Accessibilité Mairie et Agence Postale Communale
- Matériel divers
- Eclairage et mise aux normes électricité de L'Abbaye (salle du haut) avec le soutien financier de l'ASPAS

Comme l'an dernier, l'endettement diminue ce qui nous laisse des opportunités d'emprunt en cas de besoins urgents ».

L'unanimité des membres approuvent ces orientations.

	Dépenses : *****	Recettes : *****
<u>Section de fonctionnement</u>	218 775,77€	218 775,77€
<u>Section d'investissement</u>	66 409,08€	66 409,08€
TOTAL BUDGET	285 184,85€	285 184,85€

Ce budget est adopté à l'unanimité tel qu'il est présenté (soit 10 voix pour et 0 contre).

Il n'est pas prévu de gros investissements nécessitant des moyens financiers importants ou un recours à l'emprunt.

4/2016 : TAUX DES TAXES LOCALES :

Lors de la délibération de la commission des finances, Monsieur le Comptable du Trésor a fait observer la situation financière de la commune. Au vu de cet élément, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales communales et ce, pour la neuvième année consécutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, (pour 10, contre 0) :

1. **d'accepter** de ne pas augmenter cette année encore, les taux des taxes locales, afin de ne pas alourdir les charges des habitants.
2. **de voter** les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 20.12%
 - Taxe foncière bâtie : 10.28%
 - Taxe foncière non bâtie : 47.28%
 - Cotisation foncière des entreprises : 22.20%

5/2016 : PROJET EOLIEN :

Monsieur Patrice MORLAT quitte la séance et ne prend pas part au débat et au vote étant concerné à titre personnel.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Suilly-la-Tour, par délibération en date du 18 février 2016, s'est retirée du projet éolien pour des raisons qui lui sont propres, et que nous n'avons pas à juger.

Le parc prend la dénomination de « Vents de Loire ».

Depuis cette date, une association nommée « Les Robins des Mâts » a été créée dans le but de faire obstacle à la mise en place de ce projet sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et de Saint-Quentin-sur-Nohain.

Monsieur le Maire donne lecture intégrale de la lettre qui lui a été adressée par cette association. Il présente les photomontages reçus de EOEL RES en précisant qu'à ce jour l'implantation du parc n'est pas définitive, de même que sa composition (7 à 8 éoliennes). Les mesures relevées au moyen du mât implanté sur la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain confirment aux dires de EOEL RES l'intérêt du site et la faisabilité du projet.

Les élus et la population seront comme par le passé, informés de l'avancement des travaux.

La réunion avec NIEVRE ENERGIES souhaitée lors du précédent conseil sera organisée très prochainement.

Elle regroupera les élus de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de poursuivre** le projet éolien sur la commune
- **de mandater** Monsieur le Maire pour organiser en accord avec son homologue de Saint-Quentin-sur-Nohain et les élus des 2 communes une réunion d'information avec NIEVRE ENERGIES.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur la fusion des 3 communautés de communes :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que nous allons recevoir très prochainement un arrêté du Préfet de la Nièvre portant sur les projets de modification des périmètres des Communautés de Communes. Dans la Nièvre, nous passons de 27 à 11 Communautés de Communes.

Nous disposons de 75 jours à compter de la date de notification de cet arrêté pour se prononcer (avec

possibilité pour le Préfet de passer outre en cas de rejet par les communes), sachant que la date d'effet de la fusion est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Des décisions importantes seront prises dans les domaines tels que :

- ✓ La mise en place de la gouvernance
- ✓ L'harmonisation des taux et du régime fiscal
- ✓ L'harmonisation des compétences et de l'intérêt communautaire
- ✓ La réorganisation des services (organigrammes, localisations...)
- ✓ La mutualisation (services communs...)
- ✓ La consolidation des budgets et de la prospective financière

Un marché a été conclu avec le bureau d'étude CALIA STRATEAL afin de nous aider à prendre les meilleurs décisions.

Le bureau d'étude doit nous aider dans la rédaction d'un projet de développement qui traduira la nouvelle dynamique que le territoire recomposé pourra se donner. L'étude a pour but d'étudier les différents scénarii possibles en terme de compétence (harmonisation par le haut, harmonisation par le bas, retour de compétences aux communes, prises de nouvelles compétences...).

Suite à l'élaboration de ce projet de territoire, le bureau d'étude étudiera les conséquences directes du projet sur l'organisation du territoire, des services ainsi que sur la fiscalité avec analyse prospective de l'impact financier, fiscal et patrimonial.

Les élus seront bien entendus tenus informés.

Eléments fournis par la Communauté de Communes Loire & Vignoble,

Foire du 13 avril :

Elle est organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la commune.

Comme l'an passé, Monsieur le Maire demande des volontaires pour la mise en place et la restitution des panneaux de déviation. Des horaires ont été définis et communiqués à chacun.

L'inauguration aura lieu à 11 heures et sera suivie d'un vin d'honneur à « La Grange » auquel les exposants seront conviés.

Cérémonie du 8 mai :

Tous les habitants sont invités à se retrouver devant le Monument aux Morts à 11 heures 15 pour la cérémonie du 8 mai qui sera précédée d'une célébration religieuse à 10 heures 30 à la Chapelle de Saint-Laurent-L'Abbaye.

Un vin d'honneur sera ensuite offert par la Municipalité. Il sera exceptionnellement servi cette année à la Mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 35.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Gustave BIENFAIT :

Patrick BONIN :

Michèle CHARVET :

Jean-Pierre LEGUAY :

Pour Manichanh MANFREDI
Stéphanie PLATEAUX

:

Stéphanie PLATEAUX :